

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-60

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret fixant les conditions et modalités d'application des dispositions de l'article L. 432-2 du code des assurances relatives à l'octroi de la garantie de l'État pour les opérations d'acquisition par des entreprises françaises auprès de fournisseurs français en concurrence avec une entreprise étrangère bénéficiant d'un soutien public à l'exportation ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 29 juin 2016,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 29 juin 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Thomas GROH